

COMMISSION PARITAIRE
DE LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE
DE L'IMPRIMERIE ET DES INDUSTRIES GRAPHIQUES

Mesures relatives à l'équilibre du régime prévoyance (CARPILIG)

Accord paritaire du 24 octobre 2007

Mesures pour l'exercice 2008 -

Dans le cadre de l'accord paritaire du 6 novembre 2006, les parties conviennent de ne pas modifier les taux contractuels et d'appel des cotisations et de ne pas modifier les prestations pour l'exercice 2008.

Les parties conviennent par ailleurs, de se revoir chaque année pour examiner l'évolution des risques conventionnels.

Les organisations signataires demandent l'extension du présent accord.

AR CEY A. N. SA DS PC CF AI & PN PS